

Manuel d'instructions pour l'utilisation des photocellules MOF

Annexe
E.33

Rév 4.00
01/09/2010

Conformément à la Directive Machines 2006/42/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

La photocellule est un détecteur de présence composé de 2 éléments, un émetteur et un récepteur placés sur les côtés de la zone à contrôler. L'émetteur envoie au récepteur un faisceau lumineux infrarouge (non visible à l'œil nu).

S'il n'y a pas d'objets sur l'axe optique entre l'émetteur et le récepteur qui interrompent le faisceau lumineux, le dispositif autorise l'actionnement du portail ou de la porte : si par contre un objet interrompt le faisceau lumineux, même pour quelques fractions de seconde, le dispositif bloque immédiatement l'autorisation à la manœuvre.

Attention : le dispositif ne reconnaît pas les objets situés à proximité immédiate qui ne se trouvent pas dans l'axe optique entre l'émetteur et le récepteur.

Le dispositif est sensible par contre à d'autres objets qui pourraient interrompre le rayon lumineux, par exemple : les feuilles et les branches d'arbustes remuées par le vent ; les phénomènes météorologiques tels que la pluie, la neige ou le brouillard quand ils sont très intenses ou des dépôts importants de poussière ou de saleté.